

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Efficacité Indépendance Laïcité

n° 138 - Novembre 2006

Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770

C.P.A.P.: 0908 S 06663

Impression au siège, 17 rue du Dolmen

86000 Poitiers - tel 06.79.65.03.40

Directeur de la publication-

Chargé de communication : C. Boé

138

Version Internet

Chef, la recette !

Carte des formations : petite recette à l'usage de l'administration rectorale (parue chez de Robien/Fillon éditions, 2005-2007).

- Prenez une Académie : une « Poitiers » est idéale pour les débutants ; vous y trouverez tous les ingrédients nécessaires à votre préparation.
- Dégraissez tout d'abord les lycées professionnels. Des matières résiduelles indésirables pourraient donner un goût amer à votre réalisation et augmenterait notablement les coûts... alors, éliminez les GITC (métiers de la mode), les CAB (secrétariat) et les COB (comptabilité). En cas de doute, n'hésitez pas à retirer le lycée professionnel en entier : un LP Jean-Moulin-Thouars ou un LP Le-Verger-Chatellerault ne seraient pas du meilleur effet dans la présentation finale.
- Incorporez doucement de l'apprentissage (vous en trouverez au CFA le plus proche de chez vous) en le substituant dès que possible aux formations initiales existantes. Étouffez vos scrupules en vous persuadant au passage que c'est moins cher, donc meilleur, même si ce n'est pas le cas.
- Pensez à bloquer le mouvement inter : ne faites surtout pas entrer d'éléments nouveaux dans votre préparation... incluez les « restes », TZR du dernier mouvement par exemple (n'oubliez pas de raisonner en terme de masse budgétaire et d'économie, LOLF oblige).
- Pour cela, ajoutez une pincée de Certifiés (voire d'Agrégés) en électronique ou en maths-sciences et reconvertissez vos excédents irréductibles : ainsi des GITC peuvent bien se retrouver en biotechnologie et des comptables en vente (ça ne sert à rien, mais vous les utilisez, et ça c'est bien !).
- Petite précision utile : n'employez pas de façon systématique des titulaires ! Vous avez sur le marché des contractuels et des vacataires en nombre. N'hésitez donc pas à en user et à en abuser ; si vous ne les utilisez pas tous, vous êtes en droit de les jeter en toute impunité (la date de préemption est au bas du contrat). Pour bien faire, mettez une cuillerée de CDI pour atténuer l'arrière-goût.
- Écrémez vos SEGPA : si vous ne savez pas comment faire, aidez-vous du logiciel PAM (Public À Malaxer) qui oriente délicatement vos élèves de SEGPA vers d'autres préparations toutes aussi succulentes les unes que les autres, comme Collège Unique ou Apprentissage. Selon l'environnement régional, vous pouvez même essayer Apprentissage Junior !
- N'utilisez pas de machine dangereuse pour cette préparation (machine dangereuse : toute machine mue par une énergie autre que la force humaine)... Donc, pour obtenir une belle émulsion, battez, fouettez, pilonnez... à bras raccourcis !
- Saupoudrez le tout avec un projet de décret de modification des statuts pour rendre l'ensemble encore plus souple et malléable : un rien de flexibilité, un soupçon de déréglementation, un zest de globalisation... laissez mijoter un peu !
- Avant de présenter à l'opinion publique pour dégustation, servez-lui quelques amuse-gueules (les fameux « temps de travail des enseignants » et « protocoles de remplacement » sont très appréciés en ce moment) et déversez à flots des études comparatives en ayant bien soin de noyer l'information.

« L'ordinaire » de l'Éducation nationale est en route... Mais ensemble, avec le SNETAA, nous ne nous laisserons pas cuisiner afin que l'Enseignement professionnel public et laïque en formation initiale ait toute sa place dans l'École de la République.

Serge Grossin, Secrétaire Académique
Poitiers, novembre 2006

Rencontre avec la Région Poitou-Charentes le 24 octobre 2006

Rencontre avec Sylvie Petitjean et Marc Fischer de la direction de l'éducation et de la formation à la Région.
L'entrevue a permis des échanges - entre autres - sur les thèmes suivants :

Apprentissage Junior

Comme le SNETAA, la Région se dit défavorable à cette mesure.

Le SNETAA rappelle son opposition à toute formation en apprentissage avant l'acquisition d'une première qualification (le Bac Professionnel) et pas seulement pour l'apprentissage à 14 -15 ans, aussi appelé *apprentissage junior*.

N'oublions pas que l'apprentissage junior est, avant toute autre chose, une décision politique chargée de calmer certains membres de la majorité parlementaire actuelle qui commencent à s'apercevoir des méfaits du collège unique. L'apprentissage junior n'est pourtant pas une bonne solution.

Pour sa part le SNETAA avait depuis longtemps mis en garde contre les conséquences néfastes du transfert des 4e et 3e technologiques de lycée professionnel vers les collèges.

TOS

Le passage des personnels TOS à la Région est en cours, l'option étant possible entre Région et maintien dans l'Éducation nationale jusqu'à fin 2007.

Le SNETAA pose la question des mutations ultérieures dans la Fonction publique territoriale, car il n'y a pas (pour le moment) de culture de mouvement ni de barème.

La mutation a lieu quand un poste est vacant. Il se fait sur profil, et est examiné par un jury ou siègent entre autres des élus des personnels. Ce n'est donc pas comme certains bruits le prétendent un recrutement par l'établissement.

Préparation de la Carte des formations

Si le SNETAA, première organisation syndicale des lycées professionnels, est tenu à l'écart de la préparation de la carte des formations (ce qui n'annonce pas de bonnes décisions...), la Région n'est pas mieux lotie : le Rectorat pratiquant la culture du secret, la discussion qui devrait exister sur la carte des formations n'a pas lieu entre le Recteur et la Région.

Force est de constater que le désengagement de l'État (Éducation nationale) prime sur l'intérêt des formations elles-mêmes. L'Etat veut-il transférer les charges à la Région ? Et pense-t-il à y associer les financements nécessaires ?

Pour le SNETAA, on peut réduire les sorties prématurées du système scolaire en ayant une politique pro enseignement professionnelle scolaire : par exemple avec des CAP post SEGPA en deux ans, avec des effectifs réduits à 12 par division... mais aussi, l'orientation post 3e ne doit plus s'opposer aux familles qui souhaitent inscrire leurs enfants en LP, plutôt qu'en LGT ou en apprentissage. De nombreuses filières porteuses d'emploi, dans et hors de la Région, ne sont pas développées sous statut scolaire et ne sont pas encouragées par le système d'orientation.

Enfin il semble ne pas y avoir de réflexion sur l'avenir de la filière habillement, certes en difficulté, mais dont on peut regretter la gestion dans l'urgence. N'en n'ira-t-il pas de même pour d'autres formations initiales ?

Décrochage scolaire

15€ par élève : c'est ce que propose la Région pour effectuer du soutien dans les établissements scolaires.

Cette mesure concerne moins les LP où existent déjà localement des solutions institutionnelles ; toutefois celles-ci peuvent être développées.

Et cela pose à nouveau la question des TZR, employés bien souvent à l'année et à temps plein ce qui ne leur permet pas de se consacrer au soutien scolaire. La Région aimerait faire évoluer l'Éducation nationale dans ce sens.

Le SNETAA a renouvelé sa **demande d'audience** auprès de la Présidente de Région.

Rencontre avec l'IUFM Poitou-Charentes le 15 novembre 2006

Cette entrevue a permis un échange de points de vue entre IUFM et SNETAA sur l'histoire, le présent et l'avenir des IUFM en général et sur celui de Poitou-Charentes en particulier.

A cette occasion le communiqué du SNETAA national, suite à sa rencontre avec le Ministère, le 14 novembre, sur l'avenir de la formation des futurs enseignants, est remis à Madame Houpert, directrice de l'IUFM.

Les IUFM pourrait faire partie désormais de l'Université mais une certaine autonomie demeurera. Le U de Université et le P de Professionnel ne devraient pas être incompatibles, par exemple dans la formation maintenue des PLP et notamment à Poitiers... pour peu qu'il reste des inscrits dans les sections existantes.

Mme Houpert affirme son attachement à ces formations et son intention de les maintenir dans le cadre de ce que permettent ses attributions.

Les aspects Techniques.

Si le SNETAA ne siège pas dans les instances de l'IUFM, cette année, comme les précédentes, il dépose une liste de candidats au CA dans le collège des usagers en formation initiale (vote le 6 décembre 2006).

Le SNETAA aborde plusieurs points :

- La nécessité du maintien des formations existantes, et éventuellement la mise en place de nouvelles formations. Celle des Chefs de Travaux stagiaires, déjà abordée dans une précédente audience, est une piste de réflexion à suivre.
- L'augmentation de la capacité d'accueil en maths-sciences : actuellement 6 affectation de stagiaires (4 réellement en poste).
- Cohérence de la formation transversale par rapport au métier de l'enseignant.
- Informer très tôt les stagiaires sur leurs droits et devoirs de « fonctionnaires » : reclassement, frais de remboursement, mutations, notation, ...
- Intervenir auprès du Rectorat pour que les supports IUFM ne soient pas que des moyens d'enseignement mais qu'ils tiennent compte de la réalité pédagogique.

Plusieurs dossiers concernant des stagiaires IUFM en attente de résolution sont évoqués par le SNETAA. Les stagiaires seront informés par le SNETAA des suites (favorables) données à ces dossiers.



Retraites, retraité(e)s et retraitables...

Une réunion SNETAA consacrée aux retraites se tiendra
le mercredi 20 décembre 2006
au LP Les Grippeaux à Parthenay
avec la participation de conseillers techniques du SNETAA national.

- A partir de 10 h les retraités se retrouveront pour débattre de leurs propres revendications...
- A midi : repas pris sur place au LP (Merci de prévenir de votre participation)
- A 14 h les actifs se joindront au groupe pour se renseigner sur leur future retraite

Les collègues intéressé(e)s peuvent prendre contact avec :

- Le secrétariat académique
- Patrick MACHET - 06 87 11 22 03 - KART-CROSS@cc-parthenay.fr

Vous pouvez aussi, sur ce thème, vous adresser à

- Joël RASTEAU - 05 46 23 47 93 - joel.rasteau@wanadoo.fr
- Émile JAGUENEAU - 05 49 41 29 47



Promotion d'échelon

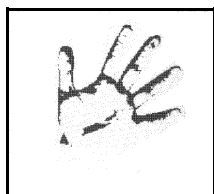
Comme indiqué dans le journal de rentrée, les CAPA consacrées aux promotions d'échelon se tiendront les :

- 29 janvier 2007 pour les CPE
- 30 janvier 2007 pour les certifiés
- 31 janvier 2007 pour les PLP

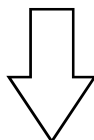
Tous les « promouvables » sont invités à prendre contact avec un commissaire paritaire SNETAA.

Pour être informé(e) de votre éventuelle promotion vous pouvez :

- Télécharger et imprimer la fiche syndicale en cliquant sur
- <http://www.chez.com/snetaaPoitiers/infocar/ficavech.pdf> ou la demander à votre S1 (dans votre établissement)
- Puis l'adresser, après l'avoir complétée, au Secrétariat Académique ou à un Commissaire Paritaire du SNETAA



Vous voulez participer à la défense de vos intérêts personnels mais aussi à celle de l'enseignement professionnel, dans un esprit d'indépendance...



Pour réadhérer ou adhérer au SNETAA pour **06/07**, retournez ce coupon (paiement à l'ordre de Snetaa) à :
Serge Grossin - 17 rue du dolmen - 86000 Poitiers

Nom Prénom

Adresse: né(e) le :

Téléphone Mail

- | | | |
|--|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> PLP | <input type="checkbox"/> PLP HC | <input type="checkbox"/> Certifié |
| <input type="checkbox"/> CPE | <input type="checkbox"/> CPE HC | <input type="checkbox"/> MI-SE |
| <input type="checkbox"/> Stagiaire sur poste | <input type="checkbox"/> Stagiaire IUFM | <input type="checkbox"/> Retraité |
| <input type="checkbox"/> MA I | <input type="checkbox"/> MA II | <input type="checkbox"/> MA III |
| <input type="checkbox"/> Contractuel | <input type="checkbox"/> Ens. Privé /s contrat | <input type="checkbox"/> Autre |

Montant de la cotisation : (voir sur <http://www.snetaa.org/adherer/adherer.htm>)

Discipline: Echelon :

Etablissement :